

Des "évêques" anglo-luthériens membres de la Confraternité Saint-Pierre

Author : spo

Categories : [Enquête et analyse](#)

Date : 28 juillet 2011

Le célèbre site [Benoit et moi](#) a publié la traduction en français d'un entretien très intéressant de A. Gladfelter, pasteur et président de « l'Église Catholique Anglo-Luthérienne (ALCC) » qui souhaite revenir à la pleine communion romaine dans le cadre de la Constitution apostolique *Anglicanorum Coetibus*. Cette branche luthérienne représente « 11000 personnes- présente aux Etats-Unis, en Allemagne, au Canada et en Afrique subsaharienne. »

La teneur générale de l'entretien représente un formidable espoir de retour à la foi catholique. Cependant, un passage étonne. À la question, « *Avez-vous aussi des religieux dans la ALCC ?* », le révérend Gladfelter répond :

Oui, nous avons une Prélature Personnelle, l'Ordre de Saint Ambroise (OSA) et une Société Sacerdotale des Serviteurs du Bon Pasteur. La Règle et la spiritualité des deux ressemblent beaucoup à celles de l'Opus Dei. Le Vicaire Général de la ALCC et moi, nous sommes avec un grand enthousiasme, coopérateurs de l'Opus Dei. Quelques uns de nos évêques sont membres de la Confraternité de Saint Pierre, dirigée par la Fraternité Sacerdotale Saint Pierre (FSSP), une société catholique.

Des « évêques » anglo-luthériens, membres de la Confraternité Saint-Pierre, voilà qui a de quoi surprendre ! Et voilà qui entraîne quelques questions.

1°) Les responsables de la Confraternité – [aux Etats-Unis](#), il s'agit de l'abbé James Fryar – savaient-ils que ces responsables de « l'Église Catholique Anglo-Luthérienne » appartenaient à la Confraternité ?

2°) S'ils le savaient, à quelles conditions ces derniers ont-ils été admis au sein de cette Confraternité ?

3°) S'ils ne le savaient pas, peut-on considérer que ces « évêques » ont caché, délibérément ou non, aux responsables de la Confraternité Saint-Pierre, leur appartenance à une autre confession chrétienne ?

4°) Y a-t-il des rencontres personnelles avec chaque futur confrère avant son acceptation dans la Confraternité Saint-Pierre ou y adhère-t-on sur simple demande (par courrier, par exemple) ?

Cette histoire, étonnante, oblige à préciser ce qu'est la Confraternité Saint-Pierre. Sur [le site](#) de la Fraternité Saint-Pierre (pages françaises), on peut lire qu'

Il s'agit d'une association regroupant toutes les personnes qui se sentent proches de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre et souhaitent soutenir son charisme par leurs prières et leurs sacrifices. Ainsi la Confraternité contribue au service de la Sainte Église, encourageant les vocations nombreuses, la sanctification des prêtres et leur rayonnement apostolique.

Ce soutien spirituel implique :

Les membres s'engagent

chaque jour : 1) à prier une dizaine du chapelet (1 Pater, 10 Ave, 1 Gloria) pour la sanctification de nos prêtres et pour nos vocations sacerdotales,

2) et aussi à réciter la Prière de la Confraternité ;

chaque année : 3) à faire célébrer une fois le Saint-Sacrifice de la Messe à ces intentions.

Sur le site on trouve aussi quelques précisions sur la démarche pour devenir membre :

1) Imprimer le formulaire d'inscription et nous le retourner une fois rempli.

2) La Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre vous envoie en retour le certificat d'appartenance. Les engagements prennent effet à la réception du certificat.

3) Les membres doivent être catholiques et être âgés d'au moins 14 ans.

4) L'appartenance est purement spirituelle et ne confère pas d'autres droits ou devoirs que le soutien spirituel dans la prière et la charité selon les engagements décrits plus haut.

5) De soi, les engagements ne sont pas sous peine de péché.

6) L'appartenance et les engagements qui s'ensuivent sont tacitement renouvelés chaque année en la fête de la Chaire de Saint Pierre (22 février), sauf décision contraire manifestée.

Il convient d'être clairement catholique comme l'indique le site de la Fraternité Saint-Pierre. Mais il s'agit ici de la version française du site général de la Fraternité Saint-Pierre. Le [site américain de la Confraternité](#) ne semble pas aussi précis puisque au numéro 3, elle se contente d'indiquer :

3. Members must be at least 14 years old.

Il semble donc que la qualité de « catholique romain » ne soit à aucun moment indiquée. Je reproduis ci-dessous l'ensemble des conditions (que l'on trouvera [ici](#)) :

How does one become a member?

1. Request the enrollment form from the Priestly Fraternity of Saint Peter and send it back to us when filled out.

2. The Priestly Fraternity of Saint Peter will send to you in return the certificate of membership.

The commitments take effect with the reception of the certificate.

3. Members must be at least 14 years old.

4. Membership is purely spiritual and does not confer any rights or duties other than the spiritual support in prayer and charity in accord with the commitments described above.

5. By themselves the commitments do not bind under penalty of sin.

6. Membership and the commitments which follow it are tacitly renewed each year on the feast of the Chair of Saint

Peter (February 22), unless expressly determined otherwise

En revanche, si l'on se rend sur [la page](#) en langue anglaise du site général de la Fraternité Saint-Pierre, à l'onglet de la Confraternité (*Confraternity*) la qualité de catholique est bien indiqué au fameux numéro 3 :

3. Members must be Catholics who are at least 14 years of age.

Le [document cité](#) sur le site américain de la Confraternité, que le futur adhérent peut télécharger, semble indiquer que cette démarche s'effectue par correspondance, ce qui dans le cas d'un engagement spirituel de soutien par la prière ne me paraît pas particulièrement

choquant.

Aussi si l'on peut s'étonner de la présence « d'évêques » anglo-luthériens au sein de la Confraternité Saint-Pierre, on peut aussi imaginer que ce lien spirituel leur a permis de progresser vers le retour à l'unique Église du Christ, l'Église catholique dont le pasteur suprême est le pape Benoît XVI.